

AVIS OFFICIEL DU JEUDI 9 JUILLET 2026

Demande de permis de construire **(Publication au Journal officiel du jeudi 9 juillet 2026 - No 26)**

**Parcelle N° RP_1540, Bout du Village, Route de Saignelégier 21,
2714 Les Genevez**

Requérant : Gigandet Christian, Route de Saignelégier 21,
2714 Les Genevez

Auteur du projet : KWSA SA, Rue Charles-Schaublin 3, 2735 Malleray

Ouvrage : Assainissement du bâtiment existant n°21 avec la pose d'une isolation périphérique. Revêtement extérieur crépi, couleur blanc cassé (façades) et gris (soubassements), embrasures des fenêtres par tôles thermolaquées, couleur gris anthracite et plafonds larmier gris anthracite. Remplacement de la chaudière à mazout par l'installation d'une pompe à chaleur air / eau extérieur - module placé à l'Ouest du bâtiment et réfection des talus et alentours avec pose de murets en restanque de type granit 300 / 300 mm avec végétation intermédiaire suite aux travaux de terrassements d'isolation périphérique.

Parcelle : N° RP_1540

Rue : Bout du Village, Route de Saignelégier 21,
2714 Les Genevez

Zone : Zone à bâtir, Zone mixte, MA

Plan spécial : Aucun

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Genevez (JU), La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement jusqu'au 31 août 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art 48. du décret concernant le permis de construire). Notion de compensation des charges selon art. 101 LATC : « Le propriétaire foncier qui tire profit d'un avantage particulier accordé à la suite d'une dérogation ou de toute autres mesures s'écartant des prescriptions communales sur les constructions doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable ».



Fermeture du bureau communal, vacances d'été

Le secrétariat communal sera fermé pendant les vacances d'été

- du lundi 20 juillet au lundi 10 août 2026, 8h00

Merci de votre compréhension.

Nous vous souhaitons de belles vacances ensoleillées !

 **Félicitations à Sarah Yvon, notre apprentie employée de commerce, pour l'obtention de son CFC avec la mention « Bien »**

À NOTRE APPRENTIE

Sarah Yvon

POUR LA RÉUSSITE DE SON

CFC

D'EMPLOYÉE
DE COMMERCE.



Nous sommes très **fiers**
de toi et de tout le chemin
parcouru.



Ton **engagement** et ta
persévérance ont porté
leurs fruits.



Nous te souhaitons plein
succès pour la suite !

Bravo et merci
pour tout !



Sondage d'opinion projet d'installation d'une antenne 5G

Deux opérateurs de télécommunication ont récemment pris contact avec la commune afin de savoir si l'implantation d'une antenne 5G dans le village pourrait être envisagée.

Ce sujet a été évoqué lors de l'assemblée communale du 24 juin 2026. Il est important de préciser qu'il ne s'agit pas d'un projet du Conseil communal et qu'aucune décision n'a été prise. **Nous souhaitons simplement connaître l'avis de la population sur cette éventualité.**

Nous invitons les habitantes et les habitants à nous faire part de leur opinion par courriel à info@lesgenevez.ch ou par **téléphone**.



Réflexion sur l'avenir de nos communes

Dans le cadre de la réflexion sur l'avenir de nos communes, nous avons réalisé **un sondage sur le projet de fusion des communes**, nous vous invitons à y participer.

Cette démarche a pour objectif de recueillir l'avis de la population sur ce sujet.

Vous recevrez le questionnaire prochainement. Il est également disponible :

- en format Word, sur demande par courriel
- en pdf sur notre site internet
- en version papier au bureau communal



Délai de participation : vendredi 14 août 2026

Nous vous remercions de consacrer quelques minutes à ce sondage.
Votre participation est essentielle pour éclairer les réflexions et les décisions pour l'avenir !

Commune ecclésiastique catholique romaine, arrêt des cloches

En raison des travaux de consolidation de la charpente du beffroi, les cloches devront être mises à **l'arrêt et ne sonneront par conséquent plus de fin août à fin septembre.**

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un agréable été.

Le conseil de paroisse

Dépôt des déclarations d'impôt

Les contribuables qui n'ont pas encore déposé leur déclaration fiscale 2025 sont invités à le faire jusqu'au 13 août 2026 afin d'éviter **un rappel facturé CHF 42.-.**



PRÉSERVONS NOTRE EAU

Les réserves en eau diminuent.

Adoptons des gestes simples au quotidien pour préserver cette ressource précieuse.



1 LAVAGE DES VOITURES

Évitez de laver votre voiture à la maison. Préférez les stations équipées de systèmes de recyclage.



2 NETTOYAGE DES TERRASSES

Évitez de nettoyer terrasses, façades et allées à grande eau. Un balai suffit le plus souvent.



3 ARROSAGE DU GAZON

L'arrosage du gazon n'est pas essentiel. Évitez de l'arroser surtout en période sèche.



4 ARROSAGE RAISONNÉ

L'arrosage des fleurs, des jardins et du potager est autorisé, à condition d'être raisonné : le matin ou le soir, et en quantité limitée.



5 RÉCUPÉREZ L'EAU DE PLUIE

Utilisez l'eau de pluie pour arroser vos plantes et votre jardin. Un geste simple et utile !



6 ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Douches plutôt que bains, robinet fermé pendant le savonage, chasse d'eau économique... Chaque goutte compte.



Chaque geste compte !

En adoptant ces habitudes simples, nous contribuons ensemble à préserver nos réserves en eau et à éviter des restrictions plus contraignantes.



RAPPEL IMPORTANT

Le prélèvement d'eau aux bornes hydrantes est strictement interdit.

Merci pour votre engagement et votre compréhension.





Interdiction des feux en forêt

En raison de la deuxième vague de chaleur de l'été, qui succède à une canicule exceptionnelle marquée par des températures records et une sécheresse persistante, le risque d'incendie de forêt s'est fortement aggravé dans le canton du Jura.

Les autorités cantonales ont relevé le danger d'incendie de forêt au degré 4 (fort) et décrété, avec effet immédiat, une interdiction totale de faire du feu en forêt, dans les pâturages boisés et dans un rayon de 200 mètres des lisières, sur l'ensemble du territoire cantonal.

Cette interdiction concerne notamment les feux à même le sol (feux de camp et de bivouac), les feux dans des foyers fixes aménagés en dur (par exemple dans les cabanes forestières), les grills à charbon, les grills à gaz ou électriques, ainsi que toute autre source de flamme ou d'étincelles.

Les autorités appellent la population à faire preuve de la plus grande vigilance.

Toutes les informations relatives au danger d'incendie et aux mesures en vigueur sont disponibles sur :

- www.jura.ch/feuxforet et www.danger-incendie-foret.ch.



SONT INTERDITS



FEUX À MÊME LE SOL
(feux de camp
et de bivouac)



FOYERS FIXES
AMÉNAGÉS
EN DUR



GRILLS
À CHARBON



GRILLS
À GAZ



GRILLS
ÉLECTRIQUES



TOUTE AUTRE SOURCE
DE FLAMME OU
D'ÉTINCELLES

Au P'tit Plus à La Courtine, agenda 2026

Toutes les personnes habitant les Franches-montagnes et ayant droit au subside cantonal pour le paiement de ses primes d'assurance maladie ont la possibilité de se rendre au P'tit Plus afin de bénéficier d'une aide alimentaire.



Voici les dates, pour le deuxième semestre 2026, des passages de notre épicerie **tous les lundis soir**, accueil dès 19h50, tirage au sort et début de la vente à 20h.

Est-ce que je peux bénéficier du P'tit Plus?

Toute personne habitant les Franches-Montagnes et ayant droit au subside cantonal pour le paiement de ses primes assurance maladie peut bénéficier du P'tit Plus. Il suffit de remettre une copie de la décision de la Caisse de compensation ou sa carte culture. Le bénéficiaire paiera ensuite un abonnement pour le prix symbolique de Fr. 5.- pour dix passages.

Lajoux

dans les couloirs de l'école primaire

Août	Septembre
10, 24	7, 21
Octobre	Novembre
5, 19	2, 16, 30
Décembre	
14, 28	

Les Genevez

à la halle de gym (entrée cuisine)

Août	Septembre
3, 17, 31	14, 28
Octobre	Novembre
12, 26	9, 23
Décembre	
7, 21	

Pour plus d'informations:

N'hésitez pas à contacter Jean-Daniel Ecoeur, 079 256 76 51

Au plaisir de vous rencontrer, nous vous souhaitons un bel été!



Étude nationale sur Alzheimer et les proches aidants

L'organisation Alzheimer en collaboration avec la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), mène une étude nationale afin de mieux comprendre la situation des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une autre forme de démence, ainsi que celle de leurs proches aidants.

Cette étude a pour objectif de mieux identifier les besoins, les défis du quotidien et les soutiens nécessaires afin de contribuer à l'amélioration des soins et des services en Suisse.

Si vous accompagnez un membre de votre famille, votre conjoint(e), un ami ou toute autre personne vivant avec une maladie apparentée à Alzheimer, votre expérience peut être partagé.

Vous pouvez participer à cette étude en répondant au questionnaire en ligne : <https://redcap.zhaw.ch/surveys/?s=NNYTY38TPX93NWTN>

Nous vous remercions de l'attention portée à cette information.

Pour plus d'informations : wissensmanagement@alz.ch



Épicerie au gré des vents, nouvel horaire



HORAIRES

LUNDI À VENDREDI	SAMEDI & DIMANCHE
6h30 - 12h30 15h30 - 19h00	7h30 - 13h00

Votre épicerie de proximité